



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 novembre 2024 à 18.30 heures

Le six novembre deux mille vingt-quatre à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 31 octobre 2024, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

**Présents :** MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Lucien TOPIÉ, Chantal VILLANUEVA, Olivier PENIN, Carole LOUCHE, Gilles LOUSSERT, Roseline BRUNETTI, Alain MARTI, Maryse DEVEZE, Chantal BERTRAND, Marie-Christine ROUVIÈRE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Marièle BOURY Charly CRESPE, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON, Jean-Pierre FILHOL, Alain GUY.

**Pouvoirs de :**

Robert GOUDEL à Olivier PENIN  
Philippe BLATIERE à Lucien TOPIÉ  
Françoise DUGARET à Chantal VILLANUEVA  
Armel JOUANNET à Robert CRAUSTE  
Christine LACROIX à Carole LOUCHE  
Michel DE NAYS CANDAU à Claude BERNARD

Département du GARD  
Ville de Le Grau-du-Roi  
☎ 04-66-73-45-45

Nombre de conseillers

En exercice	Présents	Votants
-------------	----------	---------

29	23	29
----	----	----

DELIBÉRATION N°

2024-11-13

Secrétaire :  
Maryse DEVEZE

ONT VOTÉ

POUR	CONTRE	ABST.
29	0	0

**Objet :**

**Occupation du  
domaine public  
– Budget  
Commune /  
Marchés  
communaux :  
tarifs 2025**

Suite à la Commission « Développement économique et touristique" qui s'est tenue le 30 octobre dernier, il est proposé les tarifs suivants :

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.



Accusé de réception en préfecture  
030-213001332-20241106-DELIB2024-11-13-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2024  
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2025	Variations 2025
<b>MARCHES COMMUNAUX</b>				
<i>Centre-ville</i>	1/1 au 31/3 inclus et du 1/10 au 31/12 inclus	Titulaire : basse saison (le mètre linéaire)	2,10 €	0 €
		Passager : basse saison (le mètre linéaire)	2,60 €	0 €
	1/4 au 30/09 inclus	Titulaire : Abonnement saison (le mètre linéaire)	2,60 €	0 €
		Passager : haute saison (le mètre linéaire)	5,60 €	0 €
<i>Boucanet</i>	30/6 inclus au 31/8 inclus	Titulaire : Abonnement en haute saison (mètre linéaire)	2,60 €	0 €
		Passager haute saison (le mètre linéaire)	5,60 €	0 €
	du 1/1 inclus au 29/6 inclus et du 1/9 au 31/12 inclus	Titulaire et passager basse saison (le mètre linéaire)	2,10 €	0 €
<i>Port Camargue</i>	du 18/6 au 17/9 inclus	Titulaire - Abonnement saison (le mètre linéaire)	5,10 €	0 €
		Passager (le mètre linéaire)	6,60 €	0 €
<b>MARCHE PRODUCTEUR ET BIO</b>	1/1 au 31/3 inclus et du 1/10 au 31/12 inclus	Titulaire : basse saison (le mètre linéaire)	1,00 €	0 €
	1/4 au 30/09 inclus	Titulaire - Abonnement saison (le mètre linéaire)	2,50 €	0 €
	1/1 au 31/3 inclus et du 1/10 au 31/12 inclus	Passager - basse saison (le mètre linéaire)	2,50 €	0 €
	1/4 au 30/09 inclus	Passager - saison estivale (le mètre linéaire)	5,50 €	0 €

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,  
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,  
Conseiller départemental du Gard,

Le Conseil municipal après délibération :

- Se **PRONONCE FAVORABLEMENT** sur ces propositions ;
- **VALIDE** ces tarifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **signer** tous documents afférents à l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président de la Communauté de  
Communes « Terre de Camargue »,  
Conseiller départemental du Gard,  
**Docteur Robert CRAUSTE**



La secrétaire de séance  
**Maryse DEVEZE**



Accusé de réception en préfecture  
030-213001332-20241106-DELIB2024-11-13-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2024  
Date de réception préfecture : 12/11/2024